

CHRONIQUE L'ÉPREUVE

Nous sortions de l'église où l'on venait de célébrer le mariage d'un soldat aveugle et manchot avec son infirmière. L'heureux couple, multié en voiture, nous regardaient le boulevard avec quelques amis, échangeant les commentaires d'admiration...

Bien des gens professent une théorie comode: « On n'épouse pas la famille ». Ce n'est pas tout à fait exact, car mes beaux parents, un beau-père qui prenait le sel avec son content, le mari, un pleureur, n'ayant pas su imposer le respect de ses parents...

Un jour cependant... Vous vous rappelez la cure heureuse d'un prince de la Maison de France qui va lui valoir une grande entrée à Chantilly. Le duc d'Armale m'avait pris en amitié et, par cette bonne grâce dont il avait le secret, avait su gagner ma confiance...

Le mouvement de la population en France. Premier trimestre 1924. Mariages: 77.058, Divorces: 4.886, Naissances: 195.096, Mort-nés: 8.452.

BILLET PARISIEN Une intervention du général Nollet

La Chambre a abordé, aujourd'hui, les questions financières. Elle avait à voter, en effet, des crédits provisoires au titre des dépenses recouvrables. La discussion qui s'est engagée a été le sujet d'un exposé du général Nollet, ministre de la Guerre, de faire ses débuts à la tribune. Le matin, des insinuations contre les officiers de notre armée d'occupation avaient été portées à la tribune par M. Philippoteaux...

ÉCHOS

Un mot d'enfant. Le jeune homme a quatre ans et demi son intelligence éveillée la porte à poser des questions à tout bout de champ à monsieur son père. Il demande tout à coup, en regardant le firmament: — Papa, qu'est-ce que c'est que le ciel ?

PENSÉES

L'intelligence des sentiments a toujours pour conséquence la tendresse. On ne peut pas comprendre profondément un être sans l'aimer.

Le mouvement de la population en France. Premier trimestre 1924. Mariages: 77.058, Divorces: 4.886, Naissances: 195.096, Mort-nés: 8.452.

La Chambre, press' unanime, vote les crédits pour l'armée d'occupation de la Ruhr

M. Herriot avait posé la question de confiance

SEANCE DU MATIN. Paris, 28 juin. — M. Bouisson, député des Bouches-du-Rhône, vice-président, préside la séance, qui est ouverte à 9 h. 40. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au report de 750 millions de crédits de l'exercice 1923 à l'exercice 1924. QUESTIONS DIVERSES. Répondant à une observation de M. Lefas, le ministre de la guerre promet d'interpréter strictement la disposition de la loi en faveur des faits militaires qui les ont causés.

Le général Nollet défend notre armée du Rhin contre les attaques d'un député socialiste

Le général Nollet monte à la tribune. M. Nollet. — Je ne puis pas laisser sans réponse les paroles de M. Philippoteaux prononcées ce matin, à propos des officiers. Le général Nollet rend hommage à la supériorité des armées françaises du Rhin. Le ministre tient à répéter que les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée du Rhin, dans des circonstances difficiles, sont dignes de la mission qui leur est confiée. Les officiers ne sont pas avoués par la soldé, si on compare leur situation à celle des autres fonctionnaires français, de leurs camarades des armées alliées, même des fonctionnaires locaux.

M. Herriot intervient et pose la question de confiance

M. Herriot. — Dans cette affaire comme dans toutes les autres, le gouvernement s'expliquera très librement. Il s'agit d'un crédit de 205 millions sur les dépenses militaires, en réduction de 68 millions sur les douzièmes mathématiques. Ce n'est pas au moment où je vais négocier et où la surveillance des intérêts français s'impose, que je vais modifier ma position. Je comprends bien l'observation de M. Léon Blum; mais un orateur communiste demandant à l'heure, l'évacuation immédiate de la Ruhr. Ce serait l'abandon des droits de la France. (Vifs applaudissements à droite, à gauche, au centre; exclamations ironiques à l'extrême-gauche). Ce serait laisser à découvert nos soldats et aucun de nous ne voudrait qu'un seul soldat puisse avoir à souffrir de la modification de notre politique étrangère.

LES PAIEMENTS AUX REGIONS DEVASTÉES

La discussion porte ensuite sur les douzièmes provisoires applicables de juillet à novembre 1924 et au titre du budget spécial des dépenses recouvrables. En réponse à MM. Desobin et Delorme, M. Herriot affirme que le gouvernement réprimera avec la plus grande sévérité les actes d'impunité qui se produisent. Le gouvernement, dit-il, prend l'engagement de ne menager personne, quelle que soit sa situation. Il fera tout son possible pour que ne se prolonge pas la situation lamentable de certains petits sinistrés. Il faut donner à nos frères des régions dévastées la sensation que nous ne voulons pas les bernier d'illusions.

LES INSOUMIS jugés plus coupables que les déserteurs ne bénéficieront pas DE L'AMNISTIE

MM. CAILLAUX ET MALVY AURONT RAISSON. SADOUL ET GUILBEAUX SERAIENT GRACIÉS

Paris, 28 juin. — Le général Nollet a donné, à la Commission de législation civile, communication d'une statistique portant sur le nombre des détenus militaires auxquels s'appliquera ou non l'amnistie. Le nombre des détenus pour désertion de l'ennemi, serait de 117. Le gouvernement propose de les faire bénéficier d'une mesure de clémence. C'est des détenus pour désertion de l'ennemi, s'éleverait à 106. Ces derniers, d'après le projet, devraient subir intégralement leur peine. De même, a ajouté le ministre de la Guerre, l'amnistie ne saurait être accordée à ceux, au nombre de sept, qui ont porté les armes contre la France, ou à ceux, au nombre de douze, condamnés pour espionnage. En ce qui concerne les insoumis, dont 75 sont en état de détention, le gouvernement les considère comme plus coupables même que les déserteurs à l'ennemi. La loi d'amnistie ne saurait donc s'appliquer à eux. Toutefois, a déclaré le général Nollet, dans les cas où l'amnistie ne pourra s'appliquer, le gouvernement réserve le droit de grâce amnistiante, quand il sera établi qu'une erreur judiciaire aura été commise. Sadoul et Guilbeaux relèveraient de la grâce amnistiante. L'évacuation de vœux a succédé, au cours d'appel des propositions ont été sollicitées des représentants du gouvernement, notamment sur les cas de Sadoul et de Guilbeaux, condamnés à mort par contumace. Il semblerait résulter des réponses des ministres que ces deux condamnés relèveraient de la grâce amnistiante.

LA QUESTION DES HUIT HEURES et l'attitude de l'Allemagne

M. Albert Thomas va conférer avec les ministres du Travail de France et d'Angleterre. Genève, 28 juin. — On apprend que M. Albert Thomas confèrera, dimanche, à Paris, avec les ministres du Travail de France et d'Angleterre. M. Albert Thomas, président du Bureau International du Travail, va conférer avec les ministres anglais et français du Travail, pour rechercher les moyens d'assurer une ratification aussi prompte que possible de la convention sur les huit heures et d'inviter l'Allemagne à modifier son ordonnance de décembre 1923.

« LA FRANCE SE SUICIDE EN ALSACE »

Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, ordonne des conférences sur la loi de séparation. Strasbourg, 28 juin. — Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, recient d'une tournée épiscopale où il a trouvé partout le même enthousiasme et la même fermeté, dans les trois ou quatre communes de langue française groupées autour de Sainte-Marie-aux-Mines et près du Bonhomme, en Alsace. Dans une tournée épiscopale, ajoute Mgr Ruch, j'ai rencontré dans les environs de Colmar un maire qui comptait parmi les patriotes français les plus ardents d'avant-guerre, et il m'a dit cette parole qui m'a fait mal: « La France se suicide en Alsace. » Dimanche sera publiée dans les journaux de Strasbourg, une lettre de l'évêque ordonnant dans toutes les églises de son diocèse, des conférences qui auront pour but d'expliquer aux fidèles en quel consiste la loi de séparation et ce qu'elle poursuit pour les filles, pour les écoles et pour les congrégations.

LE PROBLEME FISCAL ne sera discuté qu'à la rentrée des Chambres

On sait que le Président du Conseil doit être interpellé le 3 juillet prochain au Sénat. Avant le départ, pour la conférence de Chantilly, aura à discuter l'amnistie et la loi sur les loyers. Au retour, s'engagera un débat à l'issue duquel l'Assemblée fera connaître son sentiment sur les décisions prises à Londres. Avec un emploi du temps aussi chargé, de grosses questions de politique intérieure, telle la question financière, ne seraient-elles pas en discussion qu'à la rentrée.

LES FONCTIONNAIRES DES ADMINISTRATIONS PREFECTORALES AGÉS DE PLUS DE 60 ANS. INVITÉS A PRENDRE LEUR RETRAITE. Le raison de l'importance du mouvement administratif en préparation, le Conseil des ministres a décidé d'inviter, par mesure générale, tous les fonctionnaires des administrations préfectorales qui ont dépassé l'âge de soixante ans, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Chronique Parisienne

Saturée d'expositions, de vernissages, de conférences, de présentations de mannequins en musique, d'invitations aux inaugurations de halls de la coquette féminine ou l'on vend des bas de soie, au bruit du jazz-band, et l'on offre des sorbets à toute acheteuse d'une ombrelle ou d'un mouchoir, en un mot l'assaut d'occupations professionnelles, rassasiée de mondanités, car ce sont là nos plaisirs mais devoirs d'une chroniqueuse, et mécontente à profit un instant d'acalmie, je suis allée m'asseoir au Luxembourg, dans le jardin de la rive gauche, des vieux quartiers, où soufflent encore un air de romantisme. Et, devant les admirables parterres de roses dignes d'être chantées par le poète Person, parmi l'atmosphère de leurs parfums où se marient l'arôme sucré de la rose jaune, la senteur chaude et grisante de la rose rouge, et l'odeur presque immatérielle de la rose blanche, ayant apporté un livre, je me suis mise à lire à lire un conte de fées. Il y a souvent beaucoup de gâchis dans les contes, et je vais vous dire celui-ci. Trois fillettes se promenaient un jour dans un bois, où elles rencontrèrent une vieille femme. Les fillettes qui avaient bon cœur, versèrent entre ses mains ce qu'elles possédaient: noisettes, mûres, voire quelques menus monnaies, trésors d'écolières, et en récompense, la vieille qui était, comme il va sans dire, un peu sorcière, s'offrit à lire l'avenir dans les leurs. A l'une elle dit: « Tu seras professeur et tu ne manquera jamais d'élèves. » A la seconde: « Toi, à la tête d'un grand magasin. » Et à la troisième enfin: « Toi tu seras épouse, rien qu'épouse. » Les deux premières firent un peu la grimace. C'était bien du labeur en perspective que leur prédisait la vieille. Elles enviaient la troisième, et celle-ci, en chantée, pensait: « Epouse, cela veut dire mariage, j'aurai avec un mari, la maison, le ménage. » Les enfants qui venaient exécuter mille soins. Point de journée de huit heures pour elle, non plus que huit heures de sommeil et encore moins de repos! Sa tâche n'était jamais terminée: la première levée, la dernière couchée; sans compter que son mari, brave homme au surplus, se décourageait vite. Il fallait le conseiller dans ses affaires, lui insuffler de l'énergie; souvent, bien souvent, décider pour lui, et en même temps lui être soumis lui obéir, ou du moins paraître lui obéir, parce que c'était le devoir, et afin de lui conserver son prestige. Et c'était comme hiver, à tous les instants de la vie, être sur la brèche: point de congés, de vacances, ni de repos. Car il n'y avait point pour l'épouse la mère, la maîtresse de maison... « Être épouse », c'est un beau sort. C'est la vie d'une femme. Mais il est bon de s'y préparer, parce que ce n'est pas un rêve, ce n'est pas un conte. Et telle est, Mesdemoiselles, la morale de celui-ci.

Alain Gerbault espère commencer en septembre sa croisière aux îles du Pacifique

Alain Gerbault, le héros de la traversée de l'Atlantique, espère commencer en septembre sa croisière aux îles du Pacifique. A cette époque il partira pour New-York où s'effectueraient les derniers préparatifs. Pour ce voyage audacieux qui durera plus de cinq ans, Alain Gerbault se fera peut-être accompagner d'un mousse.

M. EMILE BRISSON président du Conseil général de la Seine

Au cours de la séance d'ouverture du Conseil général de la Seine, par 54 voix contre 32 à M. Vendrin, et 7 à M. Courgeon, M. Emile Brisson a été porté à la présidence. Le scrutin ouvert pour l'élection des deux vice-présidents a donné les résultats suivants: 1. M. Roelandt, 51 voix au premier tour et M. Florent Maitre, par 56 voix au second tour. M. Emile Brisson le nouveau président du Conseil général, appartient à l'enseignement professionnel.

LES FONCTIONNAIRES DES ADMINISTRATIONS PREFECTORALES AGÉS DE PLUS DE 60 ANS. INVITÉS A PRENDRE LEUR RETRAITE

Le raison de l'importance du mouvement administratif en préparation, le Conseil des ministres a décidé d'inviter, par mesure générale, tous les fonctionnaires des administrations préfectorales qui ont dépassé l'âge de soixante ans, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Vertical text on the left margin containing various small notices and advertisements.